



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2006
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixantième session
Point 114 de l'ordre du jour
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation
des Nations Unies**

**Conseil de sécurité
Soixante et unième année**

Demande d'admission de la République du Monténégro à l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint la demande d'admission de la République du Monténégro à l'Organisation des Nations Unies, faisant l'objet d'une lettre du 5 juin 2006 adressée au Secrétaire général par le Président de la République du Monténégro (voir annexe).



Annexe

Lettre datée du 5 juin 2006, adressée au Secrétaire général par le Président de la République du Monténégro

Conformément aux résultats du référendum qui s'est tenu dans la République du Monténégro le 21 mai 2006, conformément à l'article 60 de la Charte constitutionnelle de l'Union étatique de Serbie-et-Monténégro, j'ai l'honneur, en ma qualité de Président de la République du Monténégro, de demander l'admission de la République du Monténégro à l'Organisation des Nations Unies.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir soumettre cette lettre, dès que possible, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

À cet effet, une déclaration conforme à l'article 58 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et à l'article 134 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale est jointe à cette demande (voir pièce jointe).

Le Président
de la République du Monténégro
(Signé) Filip Vujanović

Pièce jointe

Déclaration

Comme suite à la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies faite par la République du Monténégro, j'ai l'honneur, au nom de la République du Monténégro et en ma qualité de Président de la République, de déclarer solennellement que la République du Monténégro accepte les obligations imposées par la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les assumer.

Le Président
de la République du Monténégro
(Signé) Filip **Vujanović**
